Communication sur le progrès

Global Compact

2020-2021

SeaBird

UN GLOBAL COMPACT

Communication sur le progrès

2020-2021

Mot du dirigeant

Déclaration de soutien continu de la part du président directeur général Groupe SeaBird

Présentation de SeaBird

1- Qui sommes-nous ?
2- Nos engagements en bref
3- Nos valeurs
4- Nos chiffres clés
5- Nos clients

Rappel des principes du Global Compact

1- Droits de l'Homme
2- Normes internationales du travail
3- Environnement
4- Lutte contre la corruption

Description des actions SeaBird et mesure de résultats

1- Droits de l'Homme
2- Normes internationales du travail
3- Environnement
4- Lutte contre la corruption

SeaBird
Grow your way®

Mot du dirigeant

Paris – 20/05/2021

Objet : Déclaration de soutien continu de la part du président directeur général Groupe SeaBird

Fondé en 2005, SeaBird est le cabinet de conseil indépendant, spécialisé dans l'accompagnement des fonctions Finance, Actuariat, Risques et Opérations des acteurs de l'Assurance : compagnies d'assurance, mutuelles, groupes de protection sociale et courtiers.

Alors que les nouvelles technologies bouleversent nos sociétés, que les enjeux environnementaux deviennent une préoccupation centrale et que les conditions de travail sont mises à l'épreuve par les pandémies, la mondialisation et la recherche de productivité, SeaBird place les problématiques de responsabilité sociale et environnementale au cœur de son projet d'entreprise.

Avec la crise sanitaire que nous connaissons depuis plus d'un an et ses conséquences sur nos sociétés, nos modes de vie et nos organisations, nous avons dû faire preuve d'adaptabilité et de souplesse. Trois préoccupations essentielles nous animent aujourd'hui : faire le maximum pour préserver l'emploi, maintenir le meilleur accompagnement possible de nos clients et assurer la pérennité de SeaBird en aménageant les meilleures conditions pour la reprise en questionnant nos méthodes de travail et en innovant pour gagner en agilité.

Dans le souci de bâtir une croissance durable fondée sur le respect des grands équilibres sociaux et environnementaux, je suis heureux de confirmer que la société SeaBird réitère son soutien aux 10 Principes du Global Compact des Nations Unies dans les domaines des Droits de l'Homme, du Travail, de l'Environnement et de la Lutte contre la Corruption.

Quatre ans après son adhésion au Global Compact (lettre du 15 juin 2017), SeaBird communique sur sa politique RSE et les progrès réalisés. Dans cette communication, nous décrivons les actions que nous mettons en œuvre pour améliorer constamment l'intégration du Global Compact et de ses principes à la stratégie, à la culture et aux opérations quotidiennes de notre entreprise.

Nous nous engageons également à partager ces informations avec nos parties prenantes par le biais de nos principaux canaux de communication.

Bien sincèrement,

Cyrille Vu

PDG de SeaBird

Présentation de SeaBird

1. Qui sommes-nous ?

Fondée en 2005, SeaBird est la société de conseil indépendante, spécialisée dans l'accompagnement des fonctions Finance, Actuariat, Risques et Opérations des acteurs de l'assurance : compagnies d'assurance, mutuelles, groupe de protection sociale et courtiers.

Nous intervenons dans 5 domaines d'expertise :

- Comptabilité et Finance
- Actuariat et Risques
- Investissements et ALM
- Réglementaire
- Transformation digitale

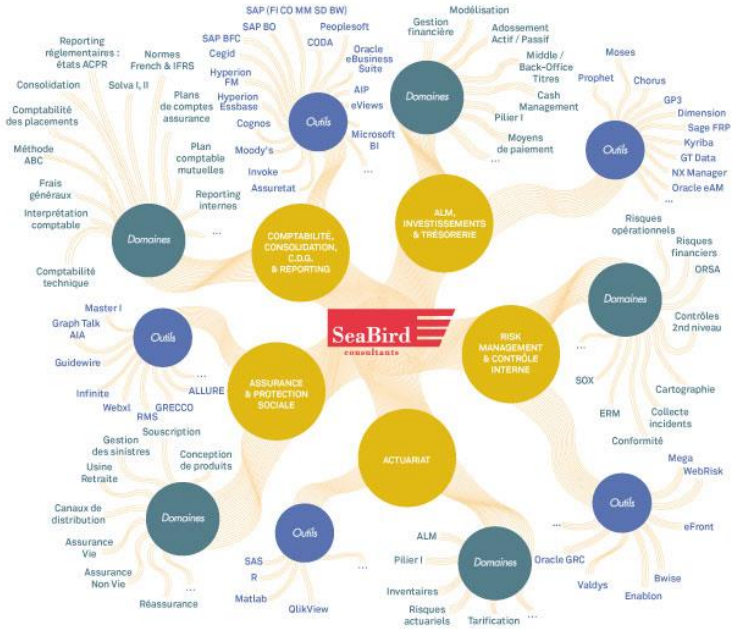

Nous accompagnons l'ensemble des acteurs du secteur, dans leurs projets de transformation des organisations ou de modernisation de leurs systèmes d'informations financiers, dans la refonte de leurs processus et la mise en place des grands projets réglementaires.

Le principe d'action de SeaBird réside dans la fidélisation de ses collaborateurs et de ses clients. Cette démarche se concrétise par le suivi régulier, la formation et le développement de consultants à haut potentiel d'adaptation et dans la mesure régulière de la qualité des missions menées auprès de ses clients.

Fort des retours d'expérience de ses consultants, SeaBird apporte ainsi son expertise aux projets qui impliquent les directions financières et les directions métiers du monde de l'assurance.

2. Nos engagements en bref

SeaBird a décidé d'agir pour améliorer son impact social et environnemental mais aussi pour contribuer, à son échelle, au bien commun au travers d'actions de mécénat.

Cette démarche obéit à la fois aux valeurs de responsabilité et d'humanisme du cabinet et à la conviction que donner à notre travail un sens qui dépasse la simple recherche du profit, renforce les engagements de nos collaborateurs dans l'entreprise et leur fierté de contribuer à son développement.

Notre politique en matière sociale

La dimension sociale revêt une importance particulière dans les métiers du conseil qui comportent des enjeux forts en termes de gestion des hommes, de projection et de management. Nous avons traduit ces enjeux en trois grandes priorités d'action :

- garantir de bonnes conditions de travail : en promouvant une organisation souple (accord télétravail), en luttant contre les discriminations (sensibilisation et formation des équipes de recrutement et des managers), en dialoguant régulièrement avec le CSE représentant les collaborateurs, en instaurant des accords et des projets en faveur des salariés (accord de participation et d'intéressement, actionnariat salarié) et en instaurant des projets favorisant la proximité et la cohésion.
- donner des perspectives professionnelles : en proposant des missions à forte valeur ajoutée et des trajectoires personnalisées (management, entrepreneuriat, coaching et expertise).
- construire un environnement de travail stimulant : en effectuant un suivi personnalisé (parcours d'intégration, management de proximité, EAE, entretien à mi-parcours, etc.), et en proposant un plan de formation et de développement des compétences de plus de 200 heures.

Nous avons également établi une politique de recrutement fondée sur des critères objectifs liés aux compétences. SeaBird veille à la parité femmes/hommes, l'embauche de jeunes diplômés et la diversité des recrutements. Nous sommes d'ailleurs signataire de la Charte de la diversité.

Notre politique en matière environnementale

Nous nous engageons à diminuer notre consommation papier. Pour cela, nous accentuons l'utilisation des outils digitaux : signature électronique, dématérialisation des bulletins de paie et des entretiens annuels…

Nous souhaitons que l'ensemble du matériel informatique soit recyclé ou donné à des associations.

Nous voulons que nos enjeux écologiques et environnementaux soient connus de tous les collaborateurs, des campagnes de sensibilisation et d'information sont menées régulièrement.

Mais on ne s'arrête pas là ! Voici quelques exemples de nos actions au quotidien :

- Réduction de notre consommation plastique, par le biais d'achats de gobelets en carton, et la suppression de bouteilles.
- Un guide des gestes écoresponsables a été créé et est disponible pour l'ensemble des collaborateurs depuis notre intranet.
- Des poubelles de tri sont présentes dans les locaux accompagnés d'affiches de sensibilisation.
- L'utilisation de moyen de transports écologiques est incitée via la mise en place d'un forfait mobilité durable.

Notre politique en matière sociétale

SeaBird a formalisé son comportement éthique via un code de conduite et de déontologie qui répond aux engagements requis par le Pacte mondial des Nations Unies.

Ce code indique un engagement de SeaBird de tolérance zéro vis-à-vis de la corruption. Nous interdisons tout acte de corruption, à savoir la corruption active ou passive, directe ou indirecte, le trafic d'influence, la collusion avec un fournisseur, client ou partenaire, le détournement de fonds et son blanchiment, les cadeaux ou avantages excessifs…

Cela passe notamment par la formalisation d'une cartographie des risques revue annuellement, l'insertion de clauses dans nos contrats de travail, clients et fournisseurs visant à respecter nos engagements éthiques.

Par ailleurs, depuis deux ans SeaBird a mis en place une politique d'achats responsables visant à promouvoir l'acquisition de biens et services dont l'ensemble du cycle de vie se révèle plus respectueux de l'environnement, de l'humain et du tissu économique.

Nous privilégions ainsi les produits recyclés et recyclables, les circuits courts, les achats locaux ou régionaux ainsi que le recours aux ESAT et aux ateliers protégés.

Notre politique s'adresse à tous, aux acteurs internes en charge du processus d'achat ainsi qu'à l'ensemble de nos fournisseurs. Les engagements réciproques entre SeaBird et ses fournisseurs en matière de développement durable et de responsabilité sociale sont inscrits dans nos contrats et ces derniers s'engagent à respecter les conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) ainsi que les principes du Pacte Mondial des Nations unies.

Le cabinet accompagne également des associations à vocation humanitaire et investit dans l'économie sociale et solidaire. Une fondation actionnaire a également été créée en 2019, SeaBird Impact, qui a pour mission de promouvoir et de développer des initiatives à impact sociale et environnemental positif auprès des acteurs du secteur de l'assurance.

3. Nos valeurs

L'ambition, la souplesse, la proximité et l'expertise sont les valeurs qui unissent les collaborateurs de notre cabinet. Ces dernières constituent le socle humain de l'offre de SeaBird, pour la satisfaction de ses clients et la motivation de ses collaborateurs.

L'Ambition

Chez SeaBird l'*Ambition* est une valeur assumée : sélectionnés pour leurs parcours académiques et professionnels de grande qualité, les objectifs de développement de chacun de nos collaborateurs sont à la mesure des potentiels qu'ils représentent. Nous avons en outre à cœur de mener à bien, chez nos clients, les projets qui permettent à nos équipes d'exprimer pleinement ces potentiels, et à nos clients d'atteindre les objectifs ambitieux qu'ils se sont fixés.

La Proximité

La Proximité est une valeur très présente chez SeaBird, tant au sein du Cabinet que chez nos clients. Dans un métier où l'humain est prépondérant, SeaBird favorise les occasions d'échanger et d'écouter pour mieux comprendre les attentes de ses clients et de ses collaborateurs, et identifier ainsi les actions à mener afin de renforcer et de développer les liens existants.

La Souplesse

La *Souplesse* est également une valeur mise en avant chez SeaBird. La variété des problématiques traitées, des organisations et des cultures rencontrées, nous amène à mobiliser, pour nos clients, des équipes adaptables, respectueuses de leur environnement. Cette souplesse diminue les risques de résistance au changement, et favorise, pour nos équipes et pour nos clients, « l'enrichissement par la différence ».

L'Expertise

L'*Expertise*, enfin, est au cœur du projet de SeaBird : les formations spécialisées dispensées au sein du Cabinet (Gestion de projet, réglementaire, actuariat, ALM, …), mais surtout la variété des métiers financiers abordés lors des missions, créent un véritable socle d'expertises sur les métiers de l'assurance et la gestion de projet.

4. Nos chiffres clés

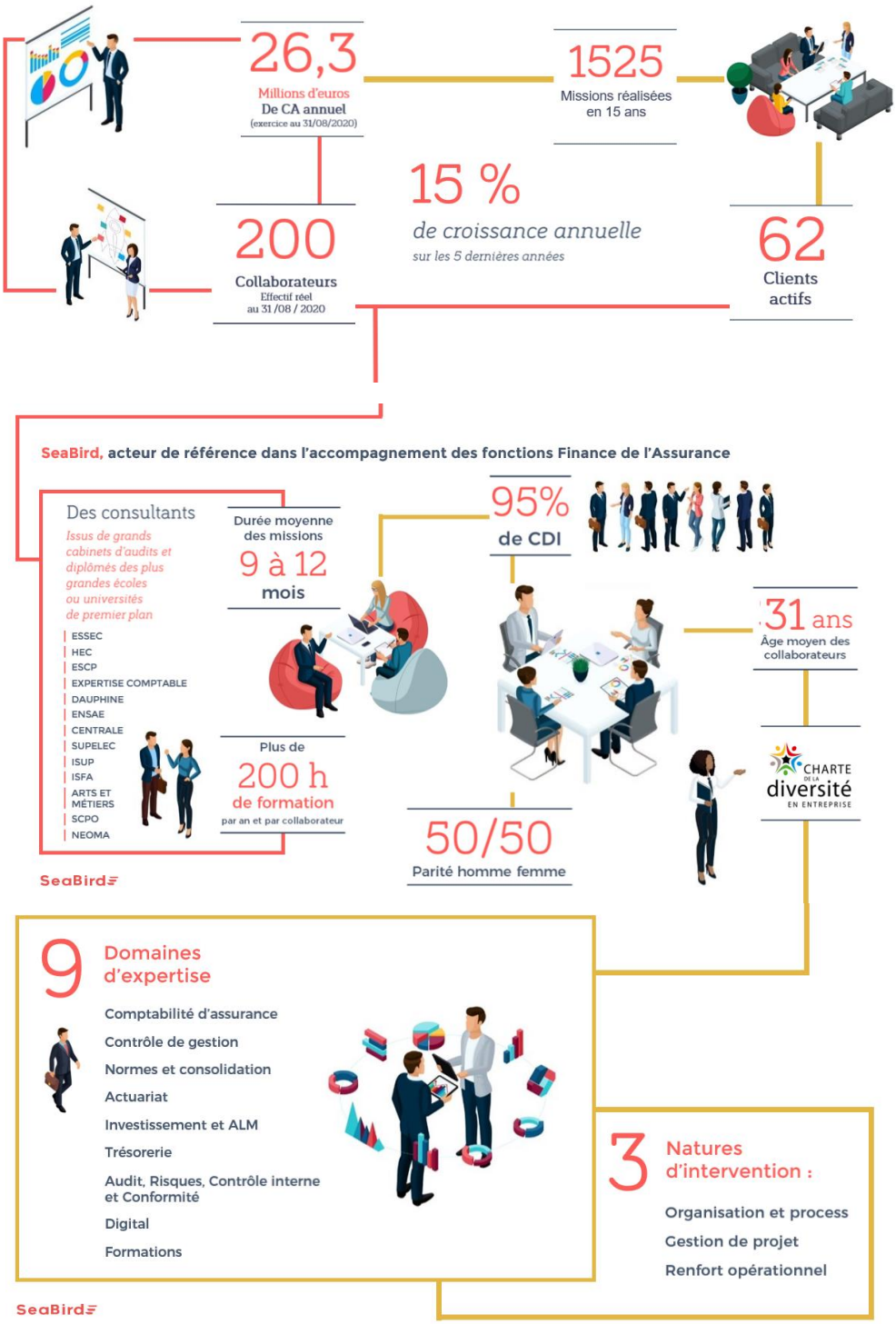

5. Nos clients

SeaBird accompagne un large éventail d'acteurs du secteur de l'assurance, qu'il s'agisse de compagnies d'assurance, de groupes mutualistes, d'institutions de prévoyance, de groupes de protection sociale ou de courtiers.

Les clients de SeaBird ont une actualité riche : évolutions réglementaires ou fiscales, mouvements de concentration, fusions de portefeuilles, démarches d'optimisation de la performance, … Tous ces sujets se traduisent par des impacts opérationnels, organisationnels et applicatifs majeurs pour tous les acteurs du secteur de l'assurance. A titre d'exemple SeaBird intervient sur des projets de mise en œuvre de la réglementation Solvabilité II.

Fort de son expertise, SeaBird accompagne ces entreprises, et en particulier leurs directions financières, dans leurs projets de transformation et dans leur adaptation à ces nouveaux défis.

Rappel des principes du Global Compact

3. Droits de l'Homme

Principe 1 – Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux Droits de l'Homme.

Principe 2 – Les entreprises sont invitées à ne pas se rendre complices de violations des Droits de l'Homme.

4. Normes internationales du travail

Principe 3 – Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.

Principe 4 – Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.

Principe 5 – Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.

Principe 6 – Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.

1. Environnement

Principe 7 – Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant à l'environnement.

Principe 8 – Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.

Principe 9 – Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

2. Lutte contre la corruption

Principe 10 – Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Description des actions SeaBird et mesure de résultats

Nous avons créé une page RSE sur notre site internet et sur notre intranet afin de sensibiliser l'ensemble de nos collaborateurs à nos enjeux et actions sociaux et environnementaux.

1. Droits de l'Homme

SeaBird réaffirme son attachement à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 et à l'Organisation Internationale du Travail (OIT).

Mise en pratique chez SeaBird

- SeaBird est attaché à éviter toute forme de discrimination et de harcèlement dans ses actions de recrutement, de management et dans la gestion de ses ressources humaines.
- SeaBird est signataire de la Charte de la Diversité depuis 2009 et exclut de son recrutement tout critère lié à l'appartenance culturelle, ethnique ou sociale.
- Le processus de recrutement mis en place repose sur le principe de non-discrimination : sensibilisation du personnel en charge du recrutement aux risques de discrimination ; rappel des 18 critères discriminatoires prévus par le Code du Travail en France ; offres d'emplois centrées sur les seules compétences requises pour le poste à pourvoir, traitement de toutes les candidatures quelle que soit leur source et sélection des CV à l'aide d'une grille de sélection fondée sur des critères objectifs ; organisation d'entretiens avec plusieurs personnes pour éviter tout risque arbitraire.
- SeaBird accompagne ses salariés étrangers dans leurs démarches administratives pour l'obtention d'un titre de séjour ou d'un Passeport Talent les autorisant à travailler en France.
- Soucieux de faciliter les démarches de garde d'enfant particulièrement complexes en Ile-de-France, de maintenir un équilibre vie professionnelle - vie personnelle et favoriser l'équité femmes / hommes, nous avons mis en place un partenariat avec une crèche d'entreprise afin de faciliter les recherches de garde d'enfant de nos collaborateurs fraichement devenus parents.

Mesure des résultats

- Depuis sa création en 2005, SeaBird n'a commis aucune violation des Droits de l'Homme.
- SeaBird communique sur son adhésion à la Charte de la Diversité sur l'ensemble de ses supports de communication (site Internet, plaquette, entretiens de recrutement…). La diversité au sein de l'entreprise est une préoccupation majeure de la Direction tant au niveau du sexe, que de l'âge, de l'origine sociale, ethnique ou culturelle.

- Parité Femmes/Hommes : entre 2020 et 2021, SeaBird continue de pratiquer une politique de recrutement sans discrimination de sexe, les femmes représentent aujourd'hui 50% des effectifs du cabinet et 50% des 10 plus hautes rémunérations. A ce titre nous avons obtenu la note de 84/100 à l'index égalité femmes-hommes.
- La majorité des collaborateurs se situent dans la tranche d'âge 25-30 ans, SeaBird recrute également beaucoup de jeunes diplômés, population aujourd'hui surreprésentée parmi les chômeurs. SeaBird accueille de plus en plus d'alternants et de stagiaires leur permettant ainsi de s'insérer progressivement dans la vie professionnelle (16 alternants et stagiaires au cours des 12 derniers mois).
- Le cabinet compte plus de 14 nationalités différentes. Cette diversité est possible, grâce au respect d'une grille de recrutement fondée sur des critères objectifs.
- 5 procédures de changements de statut ont été effectuées au cours l'année par les équipes RH, majoritairement des Passeports Talents.
- SeaBird a créé à l'été 2019 une fondation actionnaire baptisée SeaBird Impact. Il s'agit d'amorcer une mutation profonde de l'entreprise, pour combiner mission économique et mission philanthropique. C'est pourquoi SeaBird Impact est actionnaire de la société opérationnelle de SeaBird à hauteur de 20%.

  En cohérence avec l'identité de SeaBird, les actions de la fondation privilégieront les passerelles et les synergies avec les métiers de l'assurance et de la finance. Ainsi la mission de notre fondation actionnaire SeaBird Impact est d'agir pour promouvoir des initiatives à impact environnemental et social positifs auprès des acteurs du secteur de l'assurance. Les collaborateurs y ont pleinement leur place et sont impliqués dans l'ensemble des projets mis en œuvre. A ce jour, 35 collaborateurs de SeaBird sont engagés dans les actions de SeaBird Impact. Chez SeaBird, nous sommes convaincus que l'entreprise a un rôle positif majeur à jouer pour construire un capitalisme plus durable et plus inclusif qui prendra sa part à la préservation de l'intérêt général. C'est en particulier le cas dans le secteur qui est le nôtre, celui de l'assurance. Au travers de sa fondation actionnaire SeaBird Impact, SeaBird oriente une partie substantielle de sa richesse vers des actions à la recherche du bien commun.

  L'une des missions de notre fondation actionnaire SeaBird Impact au service d'une assurance inclusive est notamment d'agir pour renforcer, dans le secteur de l'assurance, l'inclusion des publics fragilisés du fait de leurs origines sociales ou ethniques ou parce que leurs métiers sont menacés par les changements technologiques en cours. Nous souhaitons faciliter l'accès, le maintien ou le retour à l'emploi dans l'assurance de ces personnes grâce à des actions en faveur de l'égalité des chances. Aujourd'hui 19 jeunes diplômés sont accompagnés par nos collaborateurs pour faciliter leur insertion dans le milieu professionnel. 5 d'entre eux ont d'ailleurs trouver un emploi depuis le début de leur accompagnement.
- SeaBird est également engagé auprès d'associations à vocation humanitaire. Depuis plusieurs années, la société apporte son soutien à « Un Ballon pour l'insertion », qui offre à des personnes sans domicile fixe des séjours de réinsertion autour d'activités sportives, et à l'association « Les Baroudeurs de l'Espoir » qui vient en aide aux enfants victimes du conflit syrien, en Syrie et dans les camps de réfugiés au Liban. Le cabinet soutient également l'Association française du Syndrome d'Ondine, qui finance la recherche et accompagne les familles d'enfants victimes de cette maladie rare qui touche leur capacité respiratoire.

- SeaBird participe aussi à des actions humanitaires comme Les Foulées de l'Assurance, au bénéfice d'associations pour la recherche et la prévention sur les maladies cardio-vasculaires.
- SeaBird investit également dans l'économie sociale et solidaire en finançant Planetic Philanthropie. Cet outil associatif de la société Planetic accompagne des projets d'entrepreneurs sociaux en phase d'amorçage.
- Enfin, le cabinet à recours aux ESAT et aux ateliers protégés de manière systématique pour toutes les commandes de fournitures et de matériel de bureau. SeaBird fait également appel aux ESAT pour des évènements d'entreprise sur la partie restauration et pour des prestations de service (reprographie, service d'entretien des locaux…). Une étude est menée chaque année afin d'étudier les possibilités d'étendre le recours aux ESAT dans des domaines plus variés (support de communication, traiteur, cadeaux clients…).
- En 2020, SeaBird a créé son Fonds Commun de Placement d'Entreprise afin de permettre à chaque collaborateur de devenir actionnaire du groupe SeaBird et permettre une meilleure redistribution des richesses. A ce jour, 116 salariés sont devenus actionnaires.

2. Normes internationales du Travail

SeaBird s'engage à respecter le Code du Travail français ainsi que la Convention collective Syntec dont la société dépend.

Nous avons pour ambition de devenir un employeur de référence sur le secteur du conseil en Assurance. Le métier du conseil comporte des enjeux forts en termes de gestion des hommes, de projection et de management. Nous avons traduit ces enjeux en grandes priorités d'actions : garantir de bonnes conditions de travail, donner des perspectives professionnelles, et construire un environnement de travail stimulant.

Mise en pratique chez SeaBird

· Garantir de bonnes conditions de travail

- Modalités de travail : SeaBird promeut une organisation souple du travail s'adaptant aux contraintes personnelles et de transport (mise en place d'un accord télétravail, prise en charge de frais de taxi lors des grèves de transport, développement des outils collaboratifs…).
- Mesures de lutte contre le harcèlement et les discriminations : sensibilisation du personnel et notamment du management et des équipes de recrutement, affichage obligatoire afin d'informer les collaborateurs, mise en place d'une procédure d'alerte pour signaler un incident.
- SeaBird respecte les règles en vigueur en France et au sein de l'Union européenne concernant le travail forcé et le travail des enfants (âge minimum, égalité de rémunération entre les hommes et les femmes, respect du salaire minimum légal et conventionnel, lutte contre le travail forcé).

- Sensibilisation à l'accueil des personnes en situation de handicap et à l'adaptation des postes de travail (travaux d'aménagement pour respecter les conditions d'accessibilité, inspection des locaux tous les deux ans par la médecine du travail, adaptation des postes de travail, du mobilier et du matériel en fonction de la nature du handicap).
- SeaBird a organisé en juin 2019 les élections du Comité Social et Economique et organise régulièrement des réunions d'échange avec les représentants des salariés afin d'entretenir le dialogue social.
- Adaptation de notre mode de travail lors de la pandémie du Covid-19 : mise en place du télétravail pour 100% des effectifs de la société (avec la réalisation d'un guide des bonne pratiques sur le télétravail et un accompagnement des managers), réouverture progressive des locaux après la période de confinement avec toute les mesures d'hygiènes et de sécurité nécessaires (nettoyage des locaux renforcé, mise à disposition de masques, gels hydroalcooliques, lingettes désinfectantes, etc.), mise à jour du document unique des risques professionnels et mise en place d'un plan d'activité de continuité.

Donner des perspectives professionnelles

Fidéliser les collaborateurs et révéler les potentiels est dans nos gènes. Chez SeaBird, nous sommes à l'écoute des ambitions individuelles.

- Proposer des missions à forte valeur ajoutée : le cabinet donne l'opportunité à ses consultants d'intervenir auprès des grands groupes d'assurance et des banques sur des missions extrêmement variées. SeaBird intervient sur des projets de transformation financière, d'optimisation et d'accompagnement des fonctions comptables, risques, investissements, actuariat. SeaBird propose également son expertise pour accompagner les métiers sur la conception de produits ou l'optimisation de leur gestion de contrats par exemple. Ce positionnement de « spécialiste » permet à ses équipe une compréhension rapide des implications fonctionnelles des projets sur lesquels elles interviennent.

Les consultants de SeaBird interviennent notamment dans les 5 domaines d'expertise suivants :

- Comptabilité et Finance
- Actuariat et Risques
- Investissement et ALM
- Réglementaire
- Transformation Digitale

On distingue 3 niveaux d'intervention en mission :

- **Mise en place d'organisations et/ou de processus – Transformation** : missions de mise en place, d'évolution, de reengineering de processus ou d'organisations ; audit, analyse et refonte de processus : fast-close, cartographies, ; mise en place d'évolutions règlementaires : Solvabilité 2, IFRS, DDA, Loi Eckert …

- **Assistance à la maîtrise d'ouvrage (AMOA)** : les consultants interviennent en projet et assistent nos clients sur les phases de cadrage et de recueil de besoin, sur le chiffrage et le lotissement des projets. Ils contribuent activement à la gestion des plannings, des délais, au pilotage des projets (par les risques, par les coûts). Ils sont aussi amenés à conduire des phases de test et de recette et à accompagner les opérationnels dans la prise en main de leur nouvel environnement (conduite du changement, formations…).
- **Management de transition ou assistance opérationnelle** : les consultants se retrouvent ainsi en situation opérationnelle et développent par ce type d'interventions leur capacité à faire. Ce mode d'intervention, légitime parce SeaBird s'est spécialisé sur les métiers de l'Assurance, permet au cabinet de cultiver l'expertise opérationnelle et assurantielle de ses consultants, pour les rendre plus pertinents et plus légitimes lorsqu'ils interviennent ensuite en mode projet.

- Des parcours consultants ont été créés à travers 4 grands axes de développement afin de permettre à chaque collaborateur de se projeter au sein du cabinet :

  - **Expertise** : développer sa technicité et ses compétences, transmettre son savoir et se faire reconnaître par ses clients en tant qu'expert ;
  - **Management** : renforcer sa capacité à encadrer, améliorer son leadership ;
  - **Entrepreneuriat** : contribuer à l'essor commercial du cabinet, aux actions porteuses d'innovation, aux partenariats avec des acteurs externes, et au développement de nouvelles offres à destination de nos clients permettant le développement du CA de SeaBird ;
  - **Coaching** : comprendre et incarner les valeurs SeaBird pour améliorer son savoir être, renforcer son rayonnement, développer des capacités très fortes en intelligence émotionnelle et les mettre en œuvre en tant que coach, mentor ou commitment manager auprès des équipes.

Il s'agit donc de parcours différenciés dans lesquels chaque collaborateur trouve son équilibre par rapport à sa motivation, ses compétences, ses réalisations et sa relation avec le cabinet (fidélité) pour prendre une place chez SeaBird et développer son potentiel. Un parcours souple à dimensions multiples, co-construit avec les managers, s'appuyant sur un outil de projection professionnelle qui sera utilisé lors de l'Entretien Annuel d'Evolution.

L'objectif étant de permettre à chacun de développer ses compétences, son savoir-faire et savoir être, de bénéficier d'outils pour évaluer sa progression individuelle, de bénéficier d'une trajectoire personnalisée et d'un échange permanent dans la proximité.

Construire un environnement de travail stimulant

- Suivi personnalisé des collaborateurs : parcours d'intégration, point tous les deux mois avec le manager, entretien annuel d'évolution et projection pour une évolution personnalisée, entretien professionnel tous les deux ans, soirées d'entreprise tous les trimestres, déjeuner mensuel avec les collaborateurs, séminaire d'entreprise annuel.

- Formation professionnelle : développement d'un plan annuel de formation qui propose plus de 200 heures de formations à nos collaborateurs, dont certaines certifiantes, leur permettant de développer leurs compétences métiers, leurs soft-skills et leurs appétences avec les outils.

- Les domaines techniques : 7 pôles d'expertise permettent aux collaborateurs de développer des compétences rares sur les métiers de la finance, comptabilité, risque, actuariat et assurances mais aussi les outils et savoir être. Ce sont des groupes de travail constitués d'un ou plusieurs référents techniques et de contributeurs. Ils sont les relais du cabinet en interne et en externe pour faire rayonner les sujets d'expertise à travers des formations, la rédaction d'articles et de documentation spécialisée, l'organisation de conférence-débats… 13 collaborateurs sont aujourd'hui référents techniques.

Mesure des résultats

Garantir de bonnes conditions de travail

- Cette année un accord de télétravail a été signé entre la Direction et le CSE. A ce jour, la possibilité est donnée d'y recourir de manière ponctuelle pour faire face à des contraintes particulières (grèves de transports, incapacité temporaire à se déplacer, confinement…) ou bien de manière régulière en télétravail pendulaire dans la limite de 2 jours par semaine. L'objectif est aujourd'hui d'étendre ce dispositif. Il y a trois ans, aucun salarié n'exerçait son activité à distance. Un second accord est en cours de création pour l'année 2021/2022 afin de s'adapter notamment aux nouveaux usages et pratiques.

- Adaptation de nos locaux en matière d'hygiène et de sécurité pendant la pandémie Covid-19 : mise à disposition de masques, gels hydroalcooliques, lingettes désinfectantes, plan de circulation dans les locaux, note de service concernant les règles à respecter, affiches sur les gestes barrières, l'utilisation de l'ascenseur, formation des sauveteurs secouristes du travail au Covid-19, mise à jour du règlement intérieur et du DURP. Le protocole sanitaire mis en place au sein de nos locaux a pu être contrôlé et validé par l'inspection du travail.
- Prise en charge des frais de transport (taxi) pour les salariés qui, ponctuellement, partent tard le soir ou lors des grèves de transport.
- Accord de forfait mobilité durable : SeaBird souhaite s'inscrire dans une démarche écocitoyenne et mettre en place un forfait mobilité durable pour l'ensemble de ses collaborateurs qui utilise un mode de déplacement dit « vertueux » quotidiennement. Ce forfait vise à dédommager les collaborateurs concernés par les frais générés par les trajets domicile-travail. Dans le cadre du forfait mobilité durable, les collaborateurs peuvent être indemnisés jusqu'à 400 euros par an dans le cadre de leurs trajets au travail s'effectuant en covoiturage, en véhicule électrique, hybride ou à hydrogène, en vélo à assistance électrique ou à vélo, les gyropodes, trottinettes électriques, véhicules en autopartage, etc.
- A ce jour, SeaBird n'a jamais été confronté à des plaintes de la part de ses salariés pour harcèlement ou discrimination.
- Afin d'assurer le bien-être des collaborateurs : une livraison hebdomadaire d'un panier de fruits issus de l'agriculture biologique est prévue.
- Sécurité du travail : formation de deux personnes tous les deux ans en tant que sauveteurs secouristes du travail. Nos locaux sont équipes d'un défibrillateur et des contrôles sont effectués tous les ans sur le matériel de sécurité (extincteur, défibrillateur).

Deux simulations d'évacuation en cas d'incendie sont réalisées chaque année, en complément une formation sécurité incendie a été réalisée au sein de nos locaux pour plusieurs de nos collaborateurs.

Donner des perspectives professionnelles

- Création de rôles clés, au bénéfice de 2 Experts, 7 Consultants Managers, 15 Managers Offre, 20 Mentors, 6 Commitment Managers, 8 Coach, 13 référents techniques.
- Tous nos collaborateurs bénéficient d'une trajectoire personnalisée, revue chaque année lors de leur entretien annuel d'évolution avec leur manager. Cet entretien permet de faire le point sur les axes de progression et les réalisations de chaque collaborateur afin de dessiner une trajectoire personnalisée. Ce parcours est formalisé dans un outil de projection individuel, mis à jour annuellement. Les parcours des uns sont indépendants de ceux des autres, car l'organisation de SeaBird n'est pas pyramidale, elle est concentrique et tournée autour du développement de chacun.
- Tous nos collaborateurs bénéficient tous les deux ans d'un entretien professionnel, appelé entretien à mi-parcours avec des Commitment Managers spécialement formés pour cela. Cet entretien permet d'échanger sur leurs aspirations professionnelles, leurs souhaits de formation professionnelle et les orienter au mieux dans leur choix de carrière. Sur l'année fiscale 2020-2021, ce sont 40 entretiens qui ont pu être réalisés.

Construire un environnement de travail stimulant

- Nous avons construit il y a cinq ans des pôles d'expertise, constitués d'un référent et de contributeurs. Ils sont les relais du cabinet en interne et à l'externe pour faire rayonner les sujets d'expertise. Le cabinet compte actuellement 7 pôles de ce type regroupant l'ensemble des collaborateurs de la practice Assurance et Services Financiers.
- A ce jour, les formations réalisées au sein du cabinet entre le 01/09/2020 et le 30/06/2021 ont bénéficié à 189 participants.

3. Environnement

Mise en pratique chez SeaBird et mesures des résultats

Les collaborateurs sont sensibilisés aux gestes éco-responsables (tri-sélectif, mise en veille des appareils électriques, impression en cas de nécessité, réutilisation du verso des impressions comme brouillon…).

- Recyclage et gestion des déchets : mise en place de poubelles pour le tri-sélectif (papier, carton, plastique), sensibilisation du personnel sur les gestes éco-responsables, suppression des bouteilles plastiques individuelles remplacées par des bombonnes d'eau collectives, mise à disposition de gourdes et de tasses réutilisables pour le personnel, recyclage des cartouches

d'encre, des piles et des ampoules, recyclage des équipements IT usagés. Ces actions ont continué dans ce sens. De nouvelles initiatives ont été prises afin de réduire les déchets plastique notamment. Les gobelets utilisés pour les personnes de l'extérieur sont désormais en carton. En ce qui concerne les produits d'hygiène (produit vaisselle ou produit pour les mains) ils sont achetés en bidons de 5L. Toujours dans une démarche de respect de l'environnement, ces produits sont certifiés écolabel.

- Impressions papier : tous nos appareils sont paramétrés par défaut en mode économique (recto-verso, noir et blanc…). Pour aller plus loin dans ces démarches de réduction des impressions papiers, nous avons développé les outils collaboratifs (Office 365) afin de supprimer les différentes impressions lors des réunions. Nous nous tournons aujourd'hui vers une digitalisation de l'ensemble des process et travaillons dans ce sens. Par exemple, nous avons fait le choix d'utiliser Adobe Sign pour le département Ressources Humaines, pour rendre nos process plus digitaux et ne plus avoir recours aux impressions liées aux signatures. Pour notre pôle finance, nous avons repensé notre système de facturation en le digitalisant via l'utilisation d'un cloud. Sur l'ensemble de nos factures seules 25% sont transmises sous forme papier, les autres étant dématérialisées. Nous réglons également tous nos fournisseurs par virements bancaires afin de limiter au maximum l'utilisation des chèques.

- Dématérialisation des bulletins de paie : implémentation du logiciel Nibelis. Les collaborateurs reçoivent depuis le 1er janvier 2020 leurs bulletins de paie dans une coffre-fort électronique. De même, les bulletins de paie ne sont plus imprimés pour les archives mais directement conservés en version numérique.

- Limitation de notre empreinte carbone : certains salariés ont été équipés de trottinettes électriques ou de vélos électriques. Dans le cadre des déplacements professionnels nous invitons les collaborateurs à recourir à des voitures électriques ou à du co-voiturage. Dans le cadre du confinement lié au coronavirus, tous les chauffages automatiques et lumières automatiques ont été coupés afin de limiter notre consommation.

- Accord de forfait mobilité durable : SeaBird souhaite s'inscrire dans une démarche écocitoyenne et mettre en place un forfait mobilité durable pour l'ensemble de ses collaborateurs qui utilise un mode de déplacement dit « vertueux » quotidiennement. Ce forfait vise à dédommager les collaborateurs concernés par les frais générés par les trajets domicile-travail. Dans le cadre du forfait mobilité durable, les collaborateurs peuvent être indemnisés jusqu'à 400 euros par an dans le cadre de leurs trajets au travail s'effectuant en covoiturage, en véhicule électrique, hybride ou à hydrogène, en vélo à assistance électrique ou à vélo, les gyropodes, trottinettes électriques, véhicules en autopartage, etc.

- Un projet d'élargissement du télétravail est actuellement en cours s'appuyant sur les retours d'expériences de ces derniers mois suite au confinement lié au Covid 19. L'objectif étant de diminuer les déplacements et réduire ainsi notre empreinte carbone.

- SeaBird a emménagé dans de nouveaux locaux à l'été 2019. Dans ce cadre, des journées cleaning days avaient été mises en place. Cette initiative ayant porté ces fruits, nous sommes aujourd'hui dans la même logique au quotidien. De plus, nous avons adopté le flex office, ce qui nous oblige à trier de manière régulière nos documents papiers et à limiter nos affaires à un casier par personne.

4. Ethique des affaires et lutte contre la corruption

Mise en pratique chez SeaBird

· Code de conduite :

SeaBird remet à chaque collaborateur au moment de son arrivée un livret d'accueil avec le code de conduite et de déontologie du cabinet visant à rappeler les principes de bonnes conduites et les règles à respecter dans les relations avec ses clients.

Depuis quelques années, les acteurs économiques assistent à un renforcement de la lutte contre la corruption : sous la pression d'institutions internationales, les États réforment en profondeur leurs systèmes législatifs, parfois avec une portée extraterritoriale des lois, la coopération judiciaire est renforcée sous la pression de conventions internationales et les sociétés doivent être en mesure de rendre compte des mesures de prévention mises en place.

En France, la loi Sapin II *(non-applicable pour SeaBird)* s'inscrit dans cette logique en reprenant des principes communément admis en matière de lutte contre la corruption. D'autre part, les exigences en matière de Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE), largement traduites dans la Directive sur la publication d'informations non financières *(non-applicable pour SeaBird)* prennent également en compte cette dimension.

Même si SeaBird n'est pas légalement contraint (*du fait de la taille de l'entreprise*) d'adopter ces règlementations, le Cabinet, fidèle à ses valeurs, souhaite formaliser sa politique de Responsabilité Sociale et Environnementale dans un Code de Conduite pour ses collaborateurs. Ce code indique clairement un engagement de SeaBird de tolérance zéro vis-à-vis de la corruption. SeaBird interdit donc à ses collaborateurs tout acte de corruption, à savoir la corruption active, la corruption passive, directe ou indirecte, le trafic d'influence, la collusion avec un fournisseur, client ou partenaire, le détournement de fonds et son blanchiment, les cadeaux ou avantages excessifs…

Il s'articule autour des points suivants :

i. Cartographie des risques de corruption de l'entité
ii. Dispositif d'alerte (whistleblowing)
iii. Mesures disciplinaires
iv. Sensibilisation des collaborateurs

· La formalisation contractuelle :

Vis-à-vis de nos clients : en tant que société de conseil réalisant des prestations de services pour le compte de ses client, SeaBird a intégré dans ses contrats une clause de non-sollicitation de ses collaborateurs et de non-concurrence.

« Article 11 - NON-SOLLICITATION - NON-CONCURRENCE

Le CLIENT renonce à engager, faire toute tentative ou proposition de travailler, ou faire travailler directement ou par personne interposée, tout ou partie des membres de l'équipe SEABIRD impliqués dans la fourniture des Prestations, et ce pendant la durée du présent Contrat et les 12 mois qui en suivent l'issue.

Dans le cas où le CLIENT ne respecterait pas cet engagement, il sera automatiquement et de plein droit redevable envers SEABIRD d'une pénalité fixée dès à présent et forfaitairement à un montant égal à 90 000 euros par personne sollicitée. »

SeaBird a également intégré une clause concernant le secret professionnel :

« Article 4 - SECRET PROFESSIONNEL - OBLIGATION DE DISCRETION

Les Parties conviennent que les documents, informations, connaissances ou données échangées au cours de l'exécution du Contrat sont par nature confidentielles.

Ces informations confidentielles ne peuvent faire l'objet d'aucune divulgation à des tiers et ne doivent être utilisées par l'une ou l'autre des Parties que dans le cadre de l'exécution du présent Contrat. Toutefois, chaque Partie pourra communiquer dans la stricte confidentialité le présent Contrat et les documents y afférents, à son courtier d'assurance, à ses commissaires aux comptes, aux organismes fiscaux et sociaux en cas de contrôle et à leur société mère respective.

SEABIRD reconnait être tenue au secret professionnel et à l'obligation de discrétion pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions relatifs au Projet du CLIENT dont elle ou ses consultants pourraient avoir connaissance au cours de l'exécution du présent Contrat. Le CLIENT reconnaît cependant le droit à SEABIRD de communiquer le contenu du présent Contrat et des documents annexes (y compris les factures et constats d'avancement) en particulier à toute autorité judiciaire qui lui ferait injonction de communiquer ces documents ainsi qu'à la société d'affacturage à laquelle SEABIRD céderait, le cas échéant, ses factures.

Les dispositions de cet article 4 sont valables pendant toute la durée du présent Contrat. »

Vis-à-vis des collaborateurs : il est indiqué dans l'ensemble des contrats de travail une clause d'obligation de loyauté et de confidentialité. Toutes les informations communiquées dans le cadre de leur fonction sont considérées comme confidentielles.

« Article 10 - OBLIGATION DE LOYAUTE ET DE CONFIDENTIALITE

Le Salarié s'interdit pendant toute la durée du contrat et après expiration d'utiliser à son profit et ou de communiquer à un tiers un secret commercial, une information confidentielle et ou le savoir-faire appartenant à la société ou à un client ou prospect dont il aurait connaissance dans le cadre de ses fonctions, et ce aussi longtemps que ce secret ou cette information confidentielles ne sera pas tombé dans le domaine public.

La Salariée s'engage en particulier formellement à ne pas divulguer à qui que ce soit des études, des conceptions, des projets, des développements de logiciels étudiés dans la société ou chez des clients se déclarant lié à cet égard par le secret professionnel le plus absolu.

Il est en outre convenu que l'ensemble des informations confidentielles que la société transmet au Salarié ne nécessitent pas l'apposition ou l'adjonction sur leur support d'un tampon ou d'une formule de confidentialité quelle qu'elle soit, pour être qualifiées d'informations confidentielles par les Parties. »

Par ailleurs, il est précisé dans le code de conduite SeaBird ainsi que dans la Charte de déontologie des achats responsables (signés par tous les salariés qui participent au processus d'achat) que les collaborateurs ne devront pas accepter des cadeaux, gratifications ou rémunérations en espèces ou en nature de la part d'un client ou d'un fournisseur, sans en prévenir la Société.

*« **Concernant les cadeaux, invitations ou donations inappropriés***

Un cadeau, une invitation ou une donation (donné ou reçu) est qualifié d'inapproprié lorsque son montant est disproportionné au regard de l'achat ou de la relation d'affaires en contrepartie. Quelques exemples (liste non exhaustive) :

- *Achats : recevoir une gratification en échange d'une commande ;*
- *Partenariat : recevoir une gratification en échange d'une prestation ;*
- *Relations commerciales : donner une gratification en échange d'une prestation.*

Par la signature de ce document, les collaborateurs de SeaBird déclarent avoir pris connaissance de ce type de situation, s'engagent à déclarer auprès de leur management par courriel toute gratification reçue ou donnée et à refuser toute gratification supérieure à 100 €. »

Enfin, chaque collaborateur s'engage, comme précisé dans le code de conduite, à déclarer auprès de sa hiérarchie toute tentative de corruption passive et à ne commettre aucun acte de corruption active.

« La corruption se définit comme l'agissement par lequel une personne investie d'une fonction déterminée, publique ou privée, sollicite/propose ou agrée/cède, un don, une offre ou une promesse, en vue d'accomplir, retarder ou omettre d'accomplir un acte entrant, d'une façon directe ou indirecte, dans le cadre de ses fonctions. Le délit de corruption est prévu aux articles 433-1 et 433-2 du code pénal.

Quelques exemples (liste non exhaustive) :

- *Partenariat : recevoir une gratification en échange d'une prestation ;*
- *Relations commerciales : donner une gratification en échange d'une prestation ou revoir une gratification contre un avantage reçu.*

Par la signature de ce document, les collaborateurs de SeaBird déclarent avoir pris connaissance de ce type de situation, s'engagent à déclarer auprès de leur management a priori et par courriel toute tentative de corruption passive et à ne commettre aucun acte de corruption active. »

Nous avons également mise en place en 2021 un processus anonyme permettant à n'importe quel collaborateur de signaler à tout moment un acte de corruption ou un comportement non éthique.

Sensibilisation à la RGPD et modification conservation des données : afin de sensibiliser les collaborateurs aux enjeux liés au nouveau Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles, la Direction a à plusieurs reprises diffusée des messages de présentation de cette nouvelle règlementation. De nouvelles pratiques ont été mises en place et des modifications techniques ont été apportées au site internet, à nos outils internes afin d'être en conformité avec cette législation.

Mesure des résultats

- Aucun jugement, amende ou ordonnance n'a été émis à l'encontre de SeaBird pour corruption, extorsion ou autre agissement frauduleux.
- Tous les comptes de la société et du groupe sont soumis chaque année à vérification auprès d'un expert-comptable et d'un commissaire au compte. Les comptes comptables de la société ont été certifiés au 31/08/2020 dernier.
- SeaBird n'est lié à aucune activité de dissimulation d'argent obtenu de manière illicite.

- Le code de conduite a été mis en place début 2018. Il est aujourd'hui connu des collaborateurs et une sensibilisation des managers est faite au moment des formations des managers et des Entretiens Annuels d'Evolution. Il est par ailleurs disponible pour l'ensemble des collaborateurs sur notre intranet.
- Nous avons créé une Charte à destination de nos fournisseurs, afin de faire respecter et connaître nos engagements, en termes d'environnement mais d'également d'éthique des affaires. Pour accompagner cette Charte, un questionnaire est à remplir en amont, afin de nous apporter une meilleure connaissance de la politique RSE de nos fournisseurs. Cela nous permet ainsi d'ajouter ce critère lors de sélection pour des évènements par exemple.
- Nous avons également créé une Charte de déontologie des achats responsables à destination de nos collaborateurs amené à engager des achats pour SeaBird, qu'ils soient décisionnaires, partiellement ou totalement de certains engagements financiers et qui représentent l'entreprise vis-à-vis de l'extérieur. Cette Charte sensibilise nos salariés afin que la sélection de nos fournisseurs se fasse sur des critères exclusivement objectifs et avec transparence. Ils doivent ainsi veiller à ce que les principes fondamentaux et droits en matière sociale, éthique et protection de l'environnement soient effectivement respectés dans les entreprises sous-traitantes avec lesquelles SeaBird entretient des relations.
- Des clauses RSE ont été ajoutées à nos contrats clients, mais également pour les contrats avec des prestataires indépendants.
- Enfin, nous avons créé une procédure d'alerte éthique interne afin de permettre à chaque collaborateur de mettre en lumière de manière anonyme des faits mettant en cause l'éthique interne au sein du cabinet. Par exemple sur des thèmes aussi variés que la corruption, la fraude, la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, les conflits d'intérêt, le harcèlement, la santé, l'environnement, les pratiques anti-concurrentielles, le non-respect des données à caractère personnel, la confidentialité, les délits d'initié, etc.